



Lettre municipale

Mars 2022

DANGÉ-SAINT-ROMAIN



Urgence Ukraine

Vie communale

Dangé St Romain une commune dynamique

Réalisations et Projets

Nouveaux commerçants

Médiathèque

Bien vivre ensemble

Grand Châtellerauld

Ça s'est passé près de chez vous

Ça va se passer près de chez vous

Conseil des jeunes

Elections

Nos joies, nos peines

Point Urbanisme

Mémo Pratique

Lettre des Associations

Le Mot de Mme le Maire :

Chères Dangéennes, Chers Dangéens,

Enfin le printemps ! Oui le printemps malgré tout...

A peine sortis de la pandémie, au moment où nous tombons le masque, la guerre a éclaté aux portes de l'Europe avec un déploiement de chars, de bruits, de fureur et son cortège d'horribles images.

Dans ce contexte, heureusement, la mobilisation des Dangéens et de l'ensemble des habitants de Grand Châtellerauld, fait chaud au cœur. Elle est à la hauteur des immenses besoins de ceux qui sont bombardés ou forcés de se déplacer. Une organisation a été mise en place au niveau local et national grâce à l'Association des Maires de France, Grand Châtellerauld et la Protection civile. Se pose aujourd'hui la question de l'accueil des réfugiés. Je sais pouvoir compter sur votre aide. D'ailleurs, à ce sujet, je remercie infiniment les nombreuses associations caritatives ou non, pour leur mobilisation, leur réactivité ainsi que les familles qui ont déjà fait part de leur intention de se porter volontaires pour accueillir des Ukrainiens.

Le budget est en cours de préparation. Un budget qui, dans un contexte contraint, nous oblige à une grande rigueur dans son exécution. Tous les services sont mobilisés en ce sens. Il vous sera présenté dans la prochaine lettre municipale de juin.

Malgré cette période tourmentée, puisse 2022 être une année de Résilience. Qu'elle nous offre l'occasion de mener à bien tous nos projets avec énergie et optimisme.

Il est important de préserver à notre ville son identité : une ville dynamique et attractive.

Cette année sera aussi marquée par le départ à la retraite de Maryse Pironnet. Nous la remercions infiniment pour son remarquable travail, son écoute et sa bienveillance à l'égard des élus et des administrés.

Enfin, 2022 s'annonce comme une année déterminante pour l'avenir de notre pays et de nos territoires, avec les rendez-vous électoraux du printemps.

Formulons le vœu de cultiver cette capacité à croiser, changer de regards pour, ensemble, réussir à transformer demain, à redonner du sens et à redéfinir un horizon commun.

Bien à vous.

Nathalie MARQUES-NAULEAU

Directrice de la publication: Nathalie Marquès -Nauleau **Responsable de la communication:** Sophie Wagner **Réalisation:** Commission Communication : Carole Loizon/Cécile Lefebvre/Isabelle Gouyette—**Conception/Impression :** Imprimerie des Ormes—Les Ormes 05 49 85 05 77

M. Christophe Pécate, Sous-Préfet, a présenté les dispositifs conçus par l'État en vue de l'accueil des réfugiés, le 14 mars.

Grand Châtellerault va donc travailler avec les services de l'État pour accompagner l'accueil des réfugiés sur le long terme.

Ainsi, dans ce cadre, face à la situation d'urgence de l'Ukraine, la Communauté d'Agglomération tente de structurer l'aide que les collectivités et les habitants peuvent apporter, sous quelque forme que ce soit.

Grand Châtellerault a également décidé d'instituer en son sein une cellule de crise, associant techniciens et élus, impliquant des maires de l'Agglomération. Un numéro de téléphone **05.49.02.56.80** et une adresse email dédiés cellule.ukraine@grand-chatellerault.fr sont d'ores et déjà activés .

Cette cellule de crise a vocation à coordonner toutes les initiatives, notamment autour du CCAS de Châtellerault et des CCAS des communes.

Concernant les actions de court terme, la Communauté d'agglomération est en mesure d'informer ce qui suit :

- 1) Toutes les personnes parlant ukrainien, russe, une autre langue slave, sont invitées à bien vouloir se faire connaître de la collectivité, au numéro ci-dessus.
- 2) Concernant les dons en matériel, la Protection civile, qui centralise ces dons, demande de surseoir à toute nouvelle collecte, en attente d'une sécurisation des acheminements.
- 3) Remerciements à toutes les personnes volontaires qui se sont déjà identifiées auprès des communes pour des offres de logement gratuites, pour une très courte durée (réfugiés en transit notamment).

Si vous souhaitez effectuer une offre de logement, vous êtes invités à bien vouloir suivre la procédure figurant sur le site internet de la collectivité : <https://www.grand-chatellerault.fr/-/le-soutien-au-peuple-ukrainien-se-coordonne>

Nous remercions chaleureusement toutes les généreuses initiatives qui se sont déjà manifestées.



Soutien à l'UKRAINE



Dons récoltés pour l'Ukraine sur la commune



samedi 20 novembre 2021, les pompiers du centre de secours de Dangé-Saint-Romain et des Ormes ont fêté la Sainte-Barbe en présence de leurs proches.

À la suite de la cérémonie, 3 pompiers ont reçu la médaille de bronze (pour leurs 10 années de service).

Le corps des sapeurs-pompiers volontaires recrute. Pour tout renseignement complémentaire, se rapprocher du centre de secours des Ormes.

Prise de commandement du centre par Alexandre Benoit depuis le 7 mars.



◀ Commémoration du 11 novembre, dépôt de gerbe au monument aux morts de Saint-Romain et de Dangé.

Le 5 décembre a eu lieu la cérémonie de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. ▶



Le marché de Noël le 4 décembre a connu un grand succès cette année encore avec plus de 3700 visiteurs, 65 exposants divers et variés, comme un manège, un sculpteur de ballons, l'union musicale, une lecture de contes, des poneys, des stands de restauration, d'autres vendant de la nourriture, des bijoux, des vêtements, Le père Noël est venu en visite avec son triporteur.



L'activité des Sages en 2021

Après le succès de l'exposition sur les photos de classes des écoles publiques et privées de la commune au mois d'octobre, nous nous sommes lancés dans la préparation du Téléthon avec le soutien de la mairie et du conseil des Jeunes.

Cette année, malgré la pandémie, le Téléthon a été un succès grâce aux collèges avec *la course du muscle*, au Floréal avec le repas *Pot au feu*, à la participation des commerçants, de la laiterie, de Carrefour et de quelques associations.

Grâce à vous tous, nous avons pu apporter notre contribution, 3392 euros, à la recherche et à l'aide aux malades.

Vous êtes retraités natifs de Dangé ou de Saint Romain, nous vous accueillerons avec grand plaisir les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois dans la salle du conseil municipal de 15h à 17h pour participer à la transmission du patrimoine et à l'histoire de la commune, et proposer son avis, son éclairage dans les projets actuels de la municipalité.



Le **centre communal d'action sociale (CCAS)** a offert 271 colis de Noël aux personnes nées avant le 1^{er}/01/1947.

Il a également distribué ces colis de Noël aux résidents du Floréal, le vendredi 10 Décembre.

Le Conseil des Jeunes s'est chargé de les apporter aux personnes ne pouvant se déplacer, le samedi 18 Décembre.



La municipalité a proposé un **spectacle pyrotechnique** le 17 décembre aux habitants de Dangé intitulé « le père Noël amoureux ». Ce spectacle a été présenté par la compagnie Artiscène se composant des chanteurs (Aleya et Lucas), jongleurs, artificiers, père Noël.

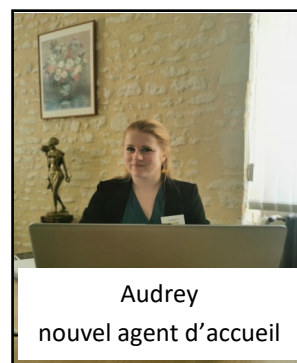


Au revoir Maryse !

Après 28 années au service des Dangéens à l'accueil de la mairie, Maryse a fait valoir ses droits à la retraite le 1er avril. Nous la remercions pour le dévouement et le sens du service public dont elle a fait preuve tout au long de sa carrière et lui souhaitons le meilleur pour ce repos bien mérité.

Depuis le 1er mars, nous avons accueilli **Audrey** qui assurera les missions exercées par Maryse et mettra à profit ses connaissances en communication.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de nos services.



Audrey
nouvel agent d'accueil

Dangé St Romain une commune dynamique

Page 4

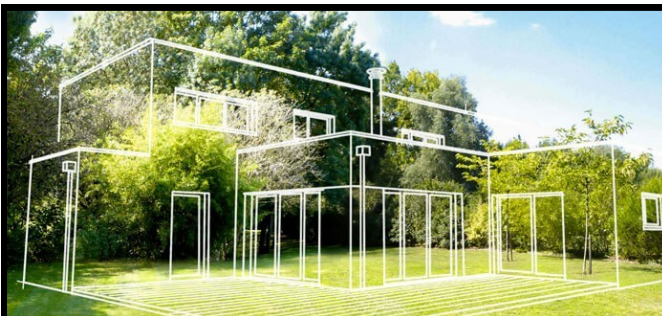
La preuve par les actes. Voici quelques exemples de promesses tenues en 2021 pour soutenir le développement économique et l'attractivité de notre territoire.



SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION « PETITES VILLES DE DEMAIN »



MAINTIEN DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION, L'AGGLO ET L'ÉTAT



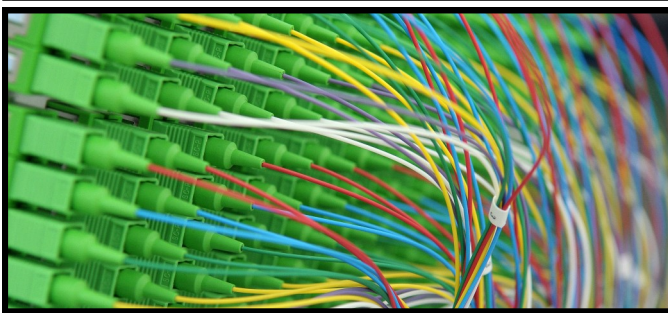
ETUDE DE LA CRÉATION D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT



MISE EN PLACE DU TRANSPORT A LA DEMANDE



CRÉATION D'UN ESPACE FRANCE SERVICES



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



SYNERGIES PARTENARIALES AVEC EMPLOI PLURI SERVICES (EPS)



POURSUITE DU TRAVAIL COLLABORATIF AVEC EURIAL

Ainsi que la dynamisation du marché et l'implantation de nouveaux commerces

Réalisations et Projets

Changement de la porte de l'église de Saint Romain ►



◀ Pose d'une échelle sécurisée au tennis couvert



Restauration du pont en bois au parc des Fouchers ►



◀ Travaux d'aménagement des bords de Vienne par la fédération de la pêche ►



Mais aussi :

Pose de dos d'âne route de vaux

Changement chauffe-eau école Souché

Remise en état du cabinet vétérinaire pour le 1er juin

Création de massifs le long du terrain de boules de la salle des fêtes

Plan numérique pour les écoles : équipement pédagogique performant et innovant

Ateliers participatifs en concertation avec les services compétents d'urbanisme pour préciser les actions à engager dans les années à venir, en fonction de l'éligibilité à la convention Petites Villes de Demain

Questionnaire sur la ville de Dangé-Saint-Romain diffusé par le chef de projet Petites Villes de Demain

Station de vélos électriques

Rénovation du city stade dans les mois à venir

Signature d'une convention avec la gendarmerie qui assurera des permanences en mairie certains samedis matins comme le 26 mars

Réouverture de La Chaumière à compter du 14 mars qui devient un restaurant ouvrier / bar.

Ouvert de 8h30 à 20 h du lundi au vendredi , 16h - 21h le samedi.



◀ L'Entreprise VASSEUR prochainement installée dans la Zone Artisanale Grand- Châtelleraut à côté du rond-point de la Lune.

Espace VELO ▶

45 avenue de l'Europe



CABINET DE SOMATOTHERAPIE - OLIVIER HOAREAU Praticien

31, rue de Saint-Romain – DANGE-ST-ROMAIN

Accueil toute demande concernant des enfants, des adolescents ou des adultes, sur des problématiques de stress, douleur musculaire, douleur articulaire, burn-out...

Les séances se réservent uniquement sur rendez-vous au 06 59 77 71 39

Plus d'informations sur : <https://olivier-hoareau-somato.business.site/>



Cabinet de Sophrologie 31 rue de Saint Romain— Candice SEMUR

Tél : 06 67 65 32 91

La sophrologie est une méthode psychocorporelle non tactile, utilisant un ensemble de techniques qui vont à la fois agir sur le corps et sur le mental. L'ensemble de ces techniques vous amène à puiser dans vos ressources personnelles, à faire émerger votre potentiel afin d'affronter les différentes épreuves/événements de la vie, ou tout simplement mieux vivre le quotidien, retrouver un état de bien-être et cela avec l'aide de protocole adapté à chaque demande .

Déménagement de l'Espace Optique au 80 avenue de l'Europe—tél : 05 49 90 00 00



La médiathèque met les sens en éveil

En octobre dernier, la médiathèque de Dangé-St-Romain a présenté une exposition intitulée « Nos 5 sens », en partenariat avec l'Espace des Sciences de Rennes. À travers les différents panneaux exposés, les visiteurs ont découvert ou redécouvert le fonctionnement et les troubles de la perception de chaque sens chez l'Homme ainsi que certaines caractéristiques sensorielles présentes dans le règne animal.



À cette occasion, toutes les classes de maternelles et élémentaires de la commune ont participé aux accueils réalisés par la responsable de la médiathèque, Pauline Boisgrollier. Au programme de ces accueils, lecture d'un album, découverte ludique des panneaux de l'exposition à l'aide d'un livret quizz et pour finir, un moment de détente autour d'une sélection de jeux sensoriels, prêtée par la Ludothèque de Grand Châtellerault.

La médiathèque a également proposé plusieurs animations dont une séance du Grimoire aux histoires, un atelier scientifique animé par l'association Les petits Débrouillards pour les enfants âgés de 8 à 12 ans, ainsi qu'un spectacle « Sucre-Page », réalisé par la compagnie Confiture Mitaine (Latillé, 86), qui allie, autour de la littérature jeunesse, comédie, langue des signes et musique. Un programme riche en découvertes pour les petits et les grands.



Mais rassurez-vous, le printemps 2022 ne sera pas en reste et s'annonce d'ores et déjà artistique. En effet, les « Ombres & Lumières » vont s'inviter à la médiathèque : expositions, ateliers, heure du conte, spectacle se peaufinent dans l'ombre pour éclore en avril et mai prochains.

Médiathèque de Dangé-Saint-Romain
Place René Monory
05.49.93.19.86
mediatheque.dange@grand-chatellerault.fr



Les enfants (et les grands) ont pu écouter des histoires de Noël au cours de leur déambulation sur le Marché de Noël de Dangé-Saint-Romain, le samedi 4 décembre dans la salle du Conseil Municipal.



La médiathèque a proposé un moment privilégié aux enfants de 0 à 3 ans. En partenariat avec le Conservatoire Clément Janequin de Grand Châtellerault, une histoire racontée par les bibliothécaires et mise en musique par les intervenants danseurs et musiciens.

Petites oreilles, yeux ronds et doigts curieux : tous leurs sens ont été en éveil lors de cette lecture musicale.

Le samedi 5 février à 11h a eu lieu pour les enfants à partir de 3 ans une séance du grimoire aux histoires.



Bien vivre ensemble

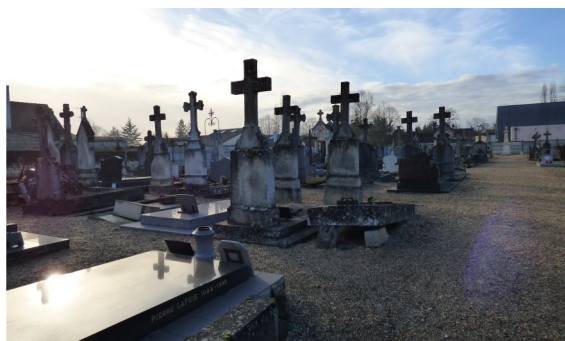
La commune de Dangé-Saint-Romain possède deux cimetières : L'un « Route de Vaux » d'une surface de 2480m², et l'autre « Rue de la Rivière » de 11035m². Les cimetières sont des lieux de recueillement pour tous, de travail pour les entreprises funéraires et les Services Techniques de la commune.

Il est important pour tous d'appliquer quelques règles :

- Respect des concessions d'autrui.
- Le fleurissement des tombes est très important, mais il est obligatoire de ne pas gêner la circulation dans les allées et de ne pas déborder sur les concessions voisines. Aucune plantation ne peut dépasser de sa concession.
- Attention aux pots légers qui s'envolent dans les allées.



Le 1er juillet 2022, l'utilisation de produits chimiques sera interdite dans les cimetières.



La Mairie envisage d'importants travaux sur les prochaines années tels que la création d'une allée principale en béton pour chacun des cimetières afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

Une réflexion est en cours pour repenser les sols, sans utiliser de traitement chimique.

Il est rappelé l'interdiction d'utiliser des produits tels que l'eau de javel ou le vinaigre autour des concessions.

Merci pour votre compréhension et votre implication.

Grand Châtelleraut

CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services

Accompagnement aux usages du Numérique

Nous vous aidons à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette).
- Naviguer sur internet
- Envoyer et gérer ses emails
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Connaître l'environnement et vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte

Permanence à l'espace France Services
Les mercredis 9h15 - 12h15
conseillers-numeriques@grand-chatelleraut.fr

Possibilité de rencontre d'un conseiller numérique à l'Espace France Services afin d'apporter de l'aide dans les usages quotidiens du numérique

Ça s'est passé près de chez vous ...

Page 10

Cette année, les repas et spectacles de Noël à l'EHPAD et au Floréal ont pu être fêtés pour le plus grand bonheur des résidents et du personnel, la fin d'année a donc été festive et synonyme de partage et convivialité.



Ça va se passer près de chez vous ...

Du 1er avril au 9 mai : Exposition photo des associations de la commune

28 avril : Goûter des aînés

8 mai : Les Naturelles

21 mai : Journée citoyenne de ramassage des déchets avec le conseil des jeunes

25 juin : Fête de l'été



Fête nationale



Et pour suivre l'actualité de la commune, n'oubliez pas de consulter l'application gratuite Citykomi

Le conseil des jeunes



Chères Dangéennes, chers Dangéens,

Vous avez pu nous retrouver régulièrement durant le mois de décembre. Notre présence au Marché de Noël sur le stand du Téléthon où nous avons circulé auprès de vous afin de récolter des dons par le biais du défi Lumière. Ou encore par notre rendez-vous annuel avec la visite de nos aînés en leur apportant leur colis.

Nous voulons vous annoncer collectivement que nous avons (enfin) fini la Boîte à livres disparue de la place de Dangé depuis cet été. Elle est revenue pour les amoureux des mots le 5 mars devant l'ancien trésor public. Alors on vous attend !!

*Rejoignez-nous sur Instagram : conseildesjeunesdange,
Facebook : Conseil des Jeunes DSR ou alors à notre prochaine réunion le 9 avril 2022 à la Mairie de Dangé Saint Romain.*

Pour finir, de nombreux projets sont en construction pour 2022 et 2023, nous reviendrons rapidement vers vous pour vous en dire plus... A très bientôt pour la suite de cette aventure.



Elections présidentielles et législatives

Au cours de l'année 2022 auront lieu 2 scrutins :

- Elections présidentielles les 10 et 24 avril (8h - 19h)
- Elections législatives les 12 et 19 juin (8h - 18h)

Les dates limites d'inscription sur la liste électorale :

- 4 mars** pour l'élection présidentielle
- 6 mai** pour les élections législatives.

Du nouveau concernant les procurations

Depuis le début de l'année 2022, un électeur peut donner procuration à un autre électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Toutefois, le mandataire (électeur ayant procuration) devra se rendre dans le bureau de vote du mandant (électeur ayant donné procuration) pour voter à sa place.

Rappel de la téléprocédure pour les procurations

L'électeur souhaitant donner procuration fait sa demande sur le site www.maprocuration.gouv.fr. Il se rend ensuite avec son numéro d'enregistrement au commissariat ou à la gendarmerie de son choix ; grâce à la téléprocédure, son dossier est déjà disponible sans qu'il y ait de nouveau formulaire à remplir. Une fois l'identité vérifiée, la demande est directement envoyée à la mairie.

Pour les personnes ne pouvant utiliser la téléprocédure pour réaliser une procuration, il est toujours possible de se rendre directement à la gendarmerie ou au commissariat.



NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à ...

SENUELA Zao le 23 janvier 2021

LIMET Kaïs le 8 février 2021

MOREIRA FERREIRA Kataleya le 26 février 2021

MOREIRA FERREIRA Rosalia le 26 février 2021

DALLEAU Judith le 26 février 2021

JALLEAU Charlie le 16 mars 2021

BIHLER Elise le 17 mars 2021

BLANC Tessa le 20 mars 2021

SYED ATHAR Norah le 31 mars 2021

SAULNIER Apolline le 18 avril 2021

RAUD Julia le 13 mai 2021

WILLIATTE Emilya le 28 mai 2021

DENIEUL Thaïs le 23 juin 2021

DUPUIS Maylone le 5 juillet 2021

DEPONT Tom le 9 juillet 2021

DELOUCHE Arthur le 13 juillet 2021

MARECHAL Noam le 13 juillet 2021

LHERY Malone le 26 juillet 2021

DEVERGNE Aaron le 31 août 2021

VIGNAUD Raphaël le 10 septembre 2021

BESNAULT Maé le 14 septembre 2021

WORONIAK Kaïden le 28 octobre 2021

ROINEAU Théa le 29 novembre 2021



MARIAGES

Nos vœux de bonheur à ...



BOURRON Sandra et DELOUCHE Yannick

le 20 février 2021

DECELLE Stéphanie et GROSRENAUD Laurent

le 5 juin 2021

LE CORRE Cindy et VANDEVELDE Stephen

le 26 juin 2021

BARBARIN Sandrine et SCHMIDT Thierry

le 26 juin 2021

BRAULT Jessica et DUPEUX Sébastien

le 21 août 2021

LE MÉCHEC Laurie et BEGENNE Aurélie

le 4 septembre 2021

AUZOUX Aurore et GUILBERT Antony

le 16 octobre 2021



Nos joies, nos peines (suite)

DECES

Nos pensées émues à ceux qui nous ont quitté et à leur famille.

CHAUSSÉ Jeanne née ROUSSEAU	le 5 janvier 2021	GUÉRIN Lucette née VOUÉ	le 20 juillet 2021
HOOS Nicole née MAHIEUX	le 5 janvier 2021	GRANGÉ Gabriel	le 23 juillet 2021
LARCHER Janick née TRÉMOUREUX	le 7 janvier 2021	MAZEAU Jacqueline née BURGAULT	le 18 juillet 2021
DUBOIS Violetta née ARECCO	le 18 janvier 2021	SAVIGNY Jacques	le 29 juillet 2021
SASSIER Léone née VIVIER	le 27 janvier 2021	GOUTIER Nicole née THIESSE	le 14 aout 2021
BORDE Danielle née GAUDIN	le 4 février 2021	NAUDEAU Edouard	le 27 aout 2021
SARRAZIN Marie-Jeanne née FLEURY	le 21 février 2021	SASSIER Roger	le 5 septembre 2021
CARTIER Claude	le 23 février 2021	PENASSON Marina née SCAVARELLI	le 19 septembre 2021
GAUDIN Marcelle née BEZAUD	le 5 mars 2021	SAILLARD Ferréol	le 24 septembre 2021
DENIAU Gérard	le 28 mars 2021	PICHON Camille	le 13 octobre 2021
MARTIN Marie née GILBERT	le 4 avril 2021	LANDIER Serge	le 7 octobre 2021
DABILLY Bernadette née LAMBERT	le 21 avril 2021	SERREAU Jean-Claude	le 19 octobre 2021
BONNEAU Lucienne née OBUDZINSKI	le 27 avril 2021	GUIN Emile	le 24 mars 2021
DELAUNAY Madeleine née GAILLARD	le 3 mai 2021	VERNA Laurette née LAMBERT	le 27 octobre 2021
AUBERT Marie-Françoise née VOIRY	le 3 mai 2021	ARNAULT Gaston	le 9 novembre 2021
TOUZEAU Véronique	le 9 mai 2021	RANCHER Michel	le 7 novembre 2021
MOREAU Suzanne née COLIN	le 7 mai 2021	DUBREUIL Denise née PÉROCHON	le 25 novembre 2021
PLAUT Bernard	le 12 mai 2021	GUIN Marinette	le 29 novembre 2021
MEUNIER Pierre	le 21 mai 2021	LAFUIE Annette née JOUBERT	le 6 décembre 2021
MALEY Viviane née LELEU	le 26 mai 2021	VERNA Gaston	le 4 décembre 2021
MESNARD Alette née FONTAINE	le 6 juin 2021	RENAUDET Pierre	le 1 décembre 2021
LACASSAGNE Catherine née PATY	le 10 juin 2021	NIBEAU Thérèse née GENTA	le 14 décembre 2021
LEBLANC Maurice	le 29 juin 2021	DENIAU Claudette née ROUX	le 17 décembre 2021
SACRISTE Christian	le 29 juin 2021		



Vos démarches en mairie

Nous vous rappelons que les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de créer la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation de travaux. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le code de l'urbanisme. En effet, l'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit et est passible de poursuites pénales :

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 5m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,

Travaux soumis à l'obligation d'autorisation d'urbanisme

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage , préau, pergola, abri de jardin, etc.)
- ravalement ou modification de façade
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les piscines enterrées ou hors sol installées plus de 3 mois par an.



Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

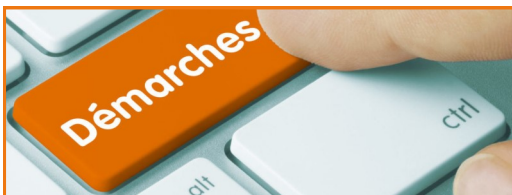
Un doute, une question concernant l'urbanisme ? Prenez contact avec le service urbanisme de la mairie.

Le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme est désormais possible sur :

<https://saasweb.invoke.fr/netads/sve/atd86>

La mairie de Dangé-Saint-Romain a délivré en	2019	2020	2021
Permis de construire :	22	20	26
Certificat d'urbanisme :	87	92	107
Déclaration préalable :	45	33	43

Mémo pratique



Carte Nationale d'identité et/ou passeport

Il faut vous rendre en mairie **sur rendez-vous** pour faire votre carte nationale d'identité et / ou votre passeport mais attention aux délais qui s'allongent! A l'approche des examens de fin d'année et des congés d'été, les demandes de titres foisonnent et les délais d'obtention d'un rendez-vous dépassent les 4 semaines d'attente puis il faut compter ensuite 6 à 8 semaines pour la fabrication du titre d'identité.

Pour la prise de rendez-vous, inutile d'appeler la mairie, vous pouvez prendre rendez-vous directement via le site rendezvousonline.fr. Ce site vous permet d'accéder aux créneaux de rendez-vous disponibles sur Dangé-Saint-Romain ou toute une autre commune équipée d'une station biométrique comme Châtellerault, Lencloître ou Pleumartin.

Vous pouvez ensuite remplir une **pré-demande** de CNI ou de passeport sur le site [ANTS.gouv.fr](https://ants.gouv.fr) ou venir chercher le Cerfa en mairie.

Changement de prénom

Vous devez vous rendre à la mairie de votre lieu de résidence ou de votre lieu de naissance.

Nouveaux arrivants

Vous venez d'emménager sur Dangé-Saint-Romain? Nous vous souhaitons la bienvenue. Tout changement de domicile suppose quelques formalités administratives. Pensez à vous présenter en mairie et à vous inscrire sur les listes électorales.

Carte Grise

Les démarches se font en ligne sur <https://ants.gouv.fr> ou auprès d'un centre habilité. L'Espace France Services (2 Place de la Promenade) peut vous accompagner dans cette démarche.

Inscription sur les listes électorales

voir page 12 pour les inscriptions et procédure de procuration.

Recensement à 16 ans

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après cette démarche, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

Pacte civil de solidarité (PACS)

L'enregistrement des PACS se fait auprès de l'officier de l'état civil de la Mairie.

Aides financières pour l'amélioration de l'habitat

Renseignements sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en place par l'Agglo, le Département et l'Etat :
Maison Intercommunale de l'Habitat - 1 square Gambetta - 86100 CHATELLERAULT / 05.49.93.00.05
renovonsvotrehabitat@grand-chatellerault.fr

COVOITURAGE



Covoiturage : Pour rappel, une aire de covoiturage est à votre disposition sur la commune sur le parking de Carrefour Market.

Concernant les poids lourds... Une table ronde a été organisée en mairie avec les services de gendarmerie afin d'étudier des solutions de stationnement pour les poids lourds.